

N° 5/6.23

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION A LA MUNICIPALITÉ LA GESTION
DURANT L'ANNÉE 2022**

OBJET : GESTION 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2022 a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022, conformément au règlement du Conseil communal.

Les quinze membres et les cinq suppléants ont été convoqués par la Municipalité le 20 janvier 2022. Ils ont été reçus par Madame la Syndique, Mélanie WYSS ainsi que par Monsieur Giancarlo STELLA, secrétaire municipal. Lors de cette première séance, les compétences spécifiques, les droits, les devoirs et les limites d'investigations de la Commission de gestion ont été communiqués.

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Suite à une présentation très constructive de Madame la Syndique, les membres de la commission, lors de cette première séance, se sont répartis en sept sous-commissions. La présidence cette année, selon le tournus, est dévolue au Groupe PSIG. Les dicastères ont été attribués non pas par tirage au sort mais en essayant de tenir compte de l'affinité de chacun.

Nous avons respecté les principes suivants :

- chaque sous-commission est composée de deux membres de groupes différents,
- le président-rapporteur d'une sous-commission ne vient pas du même groupe politique que le Municipal.

La Commission, sous la présidence de M. Hervé Früh, s'est organisée de la façon suivante :

| Direction | Président | Membre |
|---|----------------------------------|--|
| Administration, mobilité et ressources humaines | WALTER ETTER Ruth (PSIG) | MOJON Mélanie (EMVL) |
| Enfance, culture et durabilité | FRANCESCATO Michael (PLR) | BOURGEOIS Clément (EMVL) |
| Finances, économie, informatique et population | BOVET Emilie (PLR) | LAMBRIGGER Marc (UDC) |
| Cohésion sociale, logement et sécurité | RICHARDS Kevin (VER) | DESSAUX HADORN Véronique (PSIG) |
| Urbanisme, construction et espace public | BLUME Matthias (VER) | DESPONDS Alexandre (PLR) |

| | | |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Bâtiments, sports et domaines | WYSS Floriane (PLR) | ROCHAT Martine (PSIG) |
| Infrastructure et gestion urbaine | FAY Sylvie (VER) | TISSOT Marc (PLR) |

La Commission s'est réunie à sept reprises les 23 janvier, 9 février, 8 mars, 27 mars, 26 avril, 2 mai et 22 mai de 18h30 à 20h le plus souvent à la salle des pas perdus, le 26 avril ainsi que le 22 mai elle a tenu une double séance jusqu'à 21h30 environ.

Les séances se sont déroulées de façon très constructive et les différences partisanes n'ont pas fait d'ombre aux discussions. Un procès-verbal, envoyé à chacun des membres, a été tenu lors de chaque séance dans le but de garder une trace et de préparer au mieux séance suivante.

2 DISCUSSION

La commission s'est tenue à analyser uniquement les situations concernant l'année 2022. Nous avons essayé de partager les informations par le biais d'un Google drive et ensuite sur un site privé d'un des membres de la commission. L'activation d'un email général concernant tous les membres et suppléants de la commission a permis une communication plus directe et optimale.

Les présidents de la commission de gestion ainsi que de la commission de finance ont décidé de mettre en lien les différents commissaires selon les différents dicastères afin de leur permettre d'échanger des informations pertinentes.

La commission a essayé de comprendre le fonctionnement d'une politique de mobilité ambitieuse et efficace qui touche trois dicastères et est arrivée au constat, qu'à Morges, celui-ci n'est pas facile à comprendre.

Construction et espace public

La sous-commission a rapporté lors de nos séances sa préoccupation sur l'évolution du nombre de dossiers en attente ainsi que l'évolution du temps de réponses nécessaire aux demandes de permis de construire et autres autorisations.

Morges grandit et évolue. Le nombre de demandes d'oppositions ou d'observations de la part de tiers augmente. Un point positif, mais nécessaire en force de travail, est la demande croissante pour la pose de panneaux solaires et photovoltaïques. Le personnel est souvent débordé. En raison du manque de ressources, il n'a pas été possible pour la Direction Urbanisme, constructions et espace public d'avancer sur le projet du plan d'affectation « jardins » cette année. La commission espère que le manque de ressources est temporaire et qu'il ne s'inscrira pas sur la durée.

Planification de la mobilité

Le plan directeur des mobilités présenté au Conseil communal début février 2022 et adopté le 7 septembre 2022 n'est pas mis en œuvre de façon systématique, ce qui a surpris la sous-commission. En effet, il existe des contraintes induites par d'autres projets liés aux mesures prévues par ce plan directeur des mobilités.

La commission s'est aussi demandé comment une politique de mobilité peut être à la fois ambitieuse et efficace lorsque trois dicastères s'occupent de la planification. D'une part, l'urbanisme qui s'occupe de la construction des infrastructures, l'administration mobilité RH de la structure du trafic et Bureau de prestations de Police de la gestion de la PRM. Nous souhaitons comprendre comment fonctionne la gestion des transports publics à Morges afin de pouvoir poser les questions aux bonnes personnes.

Il a notamment été difficile de savoir à quel dicastère correspond les questions sur la fonctionnalité des transports alternatifs à la voiture. La sous-commission a rapporté que les responsabilités de mobilité routière sont partagées entre les dicastères de Mme Wyss, dont le dicastère comprend la mobilité, Mme Jaton comme présidente des TPM et M. Aubert en charge des infrastructures. La stratégie du développement de la mobilité à Morges est un sujet complexe certes, mais très important et la commission insiste sur le fait qu'une présentation claire et précise devrait être mise en place.

D'autre part, nous constatons que la signalétique des parkings manque de visibilité. Il est difficile pour l'automobiliste de s'orienter en arrivant à Morges et de savoir dans quel parking des places sont encore disponibles. Les travaux d'implantation des panneaux lumineux prennent du temps à se réaliser. La commission espère qu'une signalétique claire sera mise sur pied rapidement.

Stratégie énergétique

2022 est une année de changement stratégique énergétique passant du gaz à la pompe à chaleur avec des frais de déconnection du gaz assez conséquents pour un ménage. La promotion des énergies renouvelables de la part des services industriels implique une recrudescence de soutien en personnel technico-administratif. Les propriétaires qui décident de passer du gaz à la pompe à chaleur ne devraient pas, en plus de leur effort citoyen, devoir passer à la caisse de manière disproportionnée pour l'enlèvement des raccords gaz.

Place d'amarrage

Le renouvellement des places de ports doit se faire annuellement par email. Certains locataires de places n'ont vraisemblablement pas reçu le mail de rappel et, si ce délai n'est pas respecté, la place est perdue. Le rappel est envoyé par email et non pas par papier pour des raisons de logistiques. La commission trouve judicieux qu'un rappel soit envoyé par courrier postal. La sous-commission se demande si les règles ou les critères sont clairs ou compris.

3 VISITES DE LA COMMISSION DE GESTION

Comme chaque année la Commission de gestion a été invitée à trois visites informatives. Nous tenons d'ores et déjà à remercier tous les organisateurs pour leur accueil chaleureux et le temps accordé.

Sources du Morand

Présentation et visite de l'adduction du Morand organisées par le dicastère INF le 25 mars 2023 pour l'ensemble du Conseil communal et leurs proches. Une surveillance piézométrique est de vigueur, soit un forage dans le sol avec un couvercle pour mesurer la hauteur de l'eau et prélever des échantillons pour en mesurer la qualité.

Un programme de prévention et collaboration avec les agriculteurs a été mis en place. Son but est de contrôler la nitrification de l'aquifère. Les engrais peuvent faire monter le taux de nitrate avec la nécessité d'adapter les pratiques agricoles.

Les zones de protection sont classées sur une échelle de 3 degrés dans lesquelles des restrictions sont prescrites (zone 1 = interdiction des activités humaines excepté celles nécessaires à l'exploitation des puits).

Il y a un système de turbinage afin de récupérer l'énergie sous forme électrique. Une des turbines produit le double de ce que consomme l'éclairage public de Morges ou de la consommation d'environ 100-130 ménages.

Jusqu'aux années huitante, une augmentation de la consommation d'eau par habitant s'est poursuivie. La prise de conscience écologique a mené à une stabilisation de la consommation par habitant. Cependant, à l'heure actuelle, bien qu'il y ait une faible augmentation par habitant, il y a une importante augmentation du nombre d'habitants dans notre commune. Ce qui représente un défi en matière d'approvisionnement en eau.

Autre défi : disposer d'un réservoir suffisant pour assurer une réserve en cas d'incendie. Les hydrantes sont connectées au réseau de distribution et il n'existe qu'un seul réseau. 1907 : construction de la conduite du Morand, 2008 : remplacement de la conduite du Morand.

Il existe une installation de chloration de secours en cas de problème bactériologique, mais l'eau n'est pas traitée, car l'eau qui arrive au robinet est directement celle de la source. Afin de ne pas épuiser la nappe phréatique, nous faisons venir de l'eau de Lausanne. L'eau de Lausanne arrive à Echichens et est mélangée à la nôtre donc nous consommons systématiquement de l'eau mélangée. L'objectif est de ne pas dépasser 20% d'apport en eau lausannoise. L'eau de Lausanne vient du lac, donc elle est traitée. Notre eau est assez calcaire et en prenant 20% de Lausanne, ça baisse le niveau de calcaire. Les concessions précisent qu'en cas de pénurie, la priorité est donnée aux communes du haut afin d'éviter le transport sur une longue distance.

Sauvetage

Visite du Sauvetage : elle est prévue le 28 août 2023 pour les membres de la Commission de gestion.

Alpages

Visite des Alpages : elle est organisée par le dicastère SPO le 9 septembre 2023.

4 VŒUX EN SUSPENS ET CLASSEMENT PAR VOIE SIMPLIFIÉE DES MOTIONS

La Commission de gestion a émis 20 nouveaux vœux concernant l'année 2022, est favorable au classement de 13 vœux et s'oppose au classement de 6 vœux. Elle propose d'elle-même le classement d'un vœu.

La commission accepte de classer les motions suivantes :

06.11.96 – Motion André Bucher et consorts

01.11.06 – Motion Mariela De La Torre

26.06.13 – Postulat André Bucher et Laurent Pellegrino

La commission refuse de classer les motions suivantes :

03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts

06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli

01.12.21 – Postulat du groupe des Vert-e-s

5 CONCLUSION

La Commission de gestion 2022 a pu œuvrer de manière indépendante et neutre. Elle s'est départie d'un temps limité mais les commissaires ont su faire preuve de réactivité afin de tenir ces délais.

Morges n'est pas en reste du monde avec la sortie de la crise du COVID mais notre ville a su durant cette année apporter rigueur et croissance notamment dans le domaine du développement durable. Elle reste dynamique grâce entre autres aux nombreux chefs de services et collaborateurs qui nous ont accueillis avec bienveillance mais qui ne sont hélas pas assez souvent remerciés. Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes ces personnes qui mettent leur énergie et savoir-faire au bénéfice de la ville de Morges.

Pour terminer, le président de la commission de gestion 2022 remercie tous les membres de la commission de gestion 2022 pour leur engagement mais surtout pour leur collégialité lors des débats et invite tous les membres du Conseil communal à prendre exemple sur cette manière de procéder afin que les débats soient plus constructifs et moins clivants au sein du Conseil communal.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de la commission de gestion et des rapports de sous-commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

au nom de la commission
Le président-rapporteur

H. Früh

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 21 juin 2023